

08 mars 2023

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023

AVENANT POUR LES GARDES NATURES DE PMA.

Le conseil à l'unanimité des présents se prononce pour l'avenant concernant les gardes natures de PMA. Le nombre de communes ayant adhéré a augmenté et nécessite l'embauche d'un garde supplémentaire. La part communale pour Echenans se monte à 3€ / habitant et par an au lieu de 2,2€.

TRAVAUX ONF POUR 2023.

Des travaux de nettoyage sont prévus sur les parcelles 12 et 13 (route de Raynans) pour un montant de 1250€ TTC. Le conseil approuve à l'unanimité des présents.

DEMANDES DE SUBVENTION.

Le conseil à l'unanimité des présents décide d'accorder les subventions suivantes :

- Banque alimentaire : 100 €.
- Restos du cœur : 100 €.
- Association « Les roseaux » : 1250 €.

REGLEMENT DE LA SALLE DE CONVIVIALITE.

Un exemplaire du règlement a été remis à chaque conseiller pour apporter ses remarques. Une synthèse sera réalisée pour mise à jour du règlement au prochain conseil municipal. Cette mise à jour a pour but de limiter les nuisances et pérenniser la location de la salle.

Le conseil Municipal